

Int. S. M. Fra - Ita 3/A  
T. 10 (2) Legge. Polit - 5/35  
1118/c

M. FREY, président du Conseil national suisse. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs. Après avoir eu l'honneur de vous accueillir à Berne, Monsieur le Président, le mois dernier, c'est avec un grand plaisir que M. Niklaus Kùchler, président du Conseil des Etats, et moi-même avons accepté votre invitation.

Cette visite s'inscrit dans le cadre des relations étroites qu'entretient la Suisse avec le Conseil de l'Europe. Ces relations se sont établies en quelque sorte avant même la fondation de notre Organisation, puisque c'est à Zurich que Winston Churchill a lancé, le 19 septembre 1946, son appel à la reconstruction de l'Europe dont la première étape était la création du Conseil de l'Europe. Trois ans plus tard, l'Assemblée et le Comité des Ministres siégeaient à Strasbourg, ville symbole de la réconciliation franco-allemande.

La Suisse a adhéré au Conseil de l'Europe en 1963 en tant que 17<sup>e</sup> membre. Même si son adhésion a été quelque peu tardive, vous êtes maintenant trente-quatre. Je crois pouvoir dire que la Suisse a joué un rôle important au sein du Conseil de l'Europe et, en particulier, au sein de cette Assemblée.

Dès sa fondation en 1949, et particulièrement depuis l'effondrement du communisme, le Conseil de l'Europe a entrepris une tâche considérable, celle de créer un espace démocratique européen en défendant et en sauvegardant les droits de l'homme et la démocratie pluraliste, en favorisant l'identité européenne dans la diversité et la complémentarité culturelle, en recherchant des solutions aux problèmes tels que ceux du respect des minorités, de la lutte contre la xénophobie et l'intolérance, de la protection de l'environnement ou des problèmes de société comme la bioéthique, le sida ou la drogue.

Strasbourg est devenue un point d'ancrage politique pour les nouvelles démocraties de l'Europe. Le Conseil de l'Europe remplit un rôle inestimable en aidant ces nouvelles démocraties dans leurs réformes institutionnelles. Il est essentiel que le Conseil de l'Europe ne cesse de prôner ces valeurs fondamentales, car elles sont la marque de son identité et la force de sa crédibilité.

De plus, en ces temps troublés par les conflits armés qui sévissent dans plusieurs pays européens, il importe que les valeurs de référence du Conseil de l'Europe soient affirmées sur le plan international, afin d'inciter les parties concernées à rechercher la paix par la négociation. Point n'est besoin, Monsieur le Président, de rappeler en cette enceinte à quel point le mécanisme de protection prévu par la Convention européenne des Droits de l'Homme est unique en son genre dans le monde. La restructuration des organes de la Convention en une Cour unique et permanente contribuera à créer et à renforcer cet espace démocratique européen.

02-1118-C-SIM-1